



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de professionnalisation et formation en alternance

Question écrite n° 118169

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé afin qu'il précise en retour les différents dispositifs susceptibles de favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail, en particulier les contrats en alternance, notamment les conditions d'éligibilité tant pour les jeunes que pour leurs employeurs dans le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118169

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10025

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)